

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Feu vert de la Région pour l'aménagement du site de Tour et Taxis

Ce jeudi 27 août, le Fonctionnaire délégué de la Région de Bruxelles-Capitale a rendu un avis favorable, sous conditions, à la demande de permis d'urbanisme introduite par la société SA Project T&T, propriétaire du site, portant sur l'urbanisation de la ZIR 6A, c'est-à-dire du site de Tour et Taxis hors bâtiments déjà rénovés (Entrepôt royal, Entrepôt A et parking en plein air).

*« Il s'agit d'une étape essentielle, indique Emir Kir, Secrétaire d'Etat en charge de l'Urbanisme, dans le cadre de la demande de permis la plus importante jamais introduite depuis la création de la Région, en terme de superficie abordée. Je me réjouis que nous approchions à grands pas de l'urbanisation d'une immense friche dont l'avenir a été trop longtemps incertain. Enfin, on voit le bout du tunnel! La Région soutient donc ce projet d'envergure régionale, espérant le voir aboutir dans des délais raisonnables. »*

Pour rappel, la demande de permis vise à urbaniser une zone d'intérêt régional de 18,5 ha située le long du canal, à proximité immédiate du Pentagone, où le manque d'espaces verts est particulièrement criant. Il s'agit donc d'implanter là un véritable nouveau morceau de ville comprenant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements.

La Région, dans les conditions qu'elle impose dans son avis, veut mettre l'accent sur plusieurs aspects:

- la réalisation de logements à taille humaine: près de 90.000 m<sup>2</sup> de logements sont prévus sur le site, dans des bâtiments ne dépassant pas les 15 étages. Le projet de construire une tour de logements haute de 34 étages face au parc central, à l'arrière de la Gare Maritime, n'a, lui, pas convaincu la Région.
- la verdurisation prioritaire du site: un **vaste espace vert** de 10 hectares est prévu sur ce site. 1,3 hectare de parc public sera d'ailleurs aménagé en priorité au centre du site, en bordure de la Gare Maritime. L'extérieur de cette Gare sera rénové dans le même temps. Dans cette première phase interviendra également la construction du bâtiment à front de la rue Picard. Ensuite interviendront la construction des logements voisins de la Gare Maritime, l'aménagement de la Gare et, enfin, la construction des bâtiments longeant le parc central.
- le respect de la valeur patrimoniale du site: l'avis du Fonctionnaire délégué impose notamment la valorisation des qualités patrimoniales de l'ancienne Gare maritime et le maintien de l'ancienne Halle aux huiles et aux poissons, dotée d'une structure Art Nouveau remarquable.

- un développement raisonné du commerce: le Fonctionnaire délégué autorise l'aménagement de surfaces commerciales demandées dans l'ancienne Gare Maritime, avec pour objectif d'éviter tout risque de déstructuration du commerce existant au centre-ville.

La demande de permis est désormais dans les mains des autorités de la Ville de Bruxelles. Elles devront se prononcer très prochainement sur l'octroi ou non de ce permis.

*Pour Charles Picqué, « cet avis constitue une étape essentielle vers la mise en œuvre des grandes options définies dans le Schéma Directeur dont l'axe central consiste en la structuration d'un espace public de qualité, accessible à tous les Bruxellois autour duquel se développeront des fonctions urbaines telles que du logement, des équipements et des commerces. En outre je me réjouis que le réaménagement de ce site permette de conserver et de valoriser le patrimoine exceptionnel ( Entrepôt Royal, Gare Maritime, Hôtel des douanes,...) d'un des lieux les plus emblématiques de la période industrielle de la Belgique. »*

Contacts presse:

- Pour le Cabinet du Ministre-Président: France Marage 0497/ 599.111
- Pour le Cabinet d'Emir Kir: Fabienne Defrance 02-506.34.19 ou 0499/588.300